

Les permanences du médiateur fédéral à Arlon et Marche

Extrait du bulletin communal de septembre 2002

En cas de problème avec l'administration fédérale et lorsque le contact avec elle est rompu, le médiateur fédéral (aussi appelé l'ombudsman fédéral) et son équipe peuvent aider le citoyen. Ils sont là pour l'écouter et rapprocher les points de vue. Ils peuvent aussi proposer des changements. Ce médiateur fédéral assure des permanences dans différentes villes du pays et notamment en province de Luxembourg.

Suite à une évaluation par le Collège des médiateurs fédéraux, il a néanmoins été décidé de rencontrer les permanences en province de Luxembourg à Arlon et Marche.

Des impératifs de personnel et l'insuccès relatif des permanences organisées précédemment à Houffalize et Libramont ont incité les responsables fédéraux à clôturer l'expérience dans ces deux villes et réaménager les permanences arlonaise et marchoise. Dès le mois de septembre 2002, les permanences à Marche (Maison communale : boulevard du Midi, 22) et Arlon (Gouvernement provincial : place Léopold, 1) auront lieu le deuxième vendredi du mois, respectivement le matin de 9h30 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 16h30.

Le médiateur fédéral :

Tél. 02/289.27.27 - email @mediateurfederal.be - www.mediateurfederal.be
